



FORMATEUR PRAP 2S

Objectifs

Le formateur PRAP 2S forme, accompagne et suit les acteurs PRAP, selon les exigences de l'INRS. Il conçoit et anime des formations-actions intégrées à la démarche de prévention de l'établissement. Il sensibilise et forme le personnel du secteur sanitaire et social à la prévention des risques liés à l'activité physique, et à l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, dans le respect de soi et de l'autre.

Objectifs pédagogiques

L'exercice de l'activité du Formateur PRAP 2S nécessite la mise en œuvre de quatre domaines de compétences :

- 1 - Élaborer un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.
- 2 - Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place.
- 3 - Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.
- 4 - Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage.

Méthode et Matériel pédagogique

Matériel pédagogique indiqué par l'INRS dans le document de référence PRAP

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Lit médicalisé, électrique, fauteuil roulant à accouder réglables, draps de glisse, verticalisateur électrique, lève-personne électrique, déambulateur réglable en hauteur ◆ Aides techniques complémentaires : planche de transfert, roller, canne ◆ Apports didactiques, des travaux en sous-groupes et des exercices pratiques | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Exposés théoriques, études de cas, expérimentations, échanges en intersession, jeux de rôles et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé ◆ Analysent des séquences audiovisuelles puis travail sur des cas concrets issus des situations des salariés ◆ Travail d'intersession et fiche de proposition d'amélioration remise à l'animateur. |
|---|--|

En partenariat avec Olympe Médical



14 jours (98 heures) Réparties sur 3 semaines non consécutives : 5j + 5j + 4j



INTER-ENTREPRISE & INTA-ENTREPRISE

France Métropolitaine



10 Stagiaires maximum

Individualisation : oui



Public : salariés d'entreprises / formateurs d'organismes de formation / formateurs indépendants souhaitant devenir formateur à la prévention des risques liés à l'activité physique pour le secteur sanitaire et médico-social.

Pré-requis : valider en ligne sur le site de l'INRS le module « acquérir des bases en prévention des risques professionnels », ou une formation équivalente du réseau prévention. Participation du directeur à la journée d'information/formation « assurer les conditions de réussite d'une



Actualisation des compétences : **tous les 3 ans (28 heures dont 7 heures D'ALM)**



Délivrance du certificat Formateur PRAP 2S à l'issue de la formation, sous réserve de réussite aux épreuves certificatives



Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter notre référent handicap : ref.handicap@ed5.fr

4,99/5

★★★★★

Moyens d'encadrement

Formateur de Formateur(trice) PRAP à jour certifié(é) par le réseau Assurance maladie / INRS, respectant les modalités définies dans le document de référence du dispositif PRAP.

Professionnels de santé : Infirmier, Aide-soignant, Ambulancier, Ergothérapeute

Agréés par le réseau ED5 - CDO Formation

Évaluations & Certification des compétences

Seuls les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et réussi l'ensemble des épreuves certificatives peuvent obtenir le certificat de formateur PRAP 2S. Par équivalence, ce certificat donne également la reconnaissance de formateur PRAP IBC. Une évaluation formative est réalisée tout au long de la formation, complétée par quatre épreuves certificatives, chacune portant sur des domaines de compétences distincts. Ces évaluations sont menées par un formateur de formateurs PRAP 2S certifié par le réseau Assurance Maladie/INRS, en s'appuyant sur le guide officiel et la grille d'évaluation certificative. En cas d'échec à une ou plusieurs épreuves, des sessions de rattrapage peuvent être proposées. Le formateur de formateurs décide si un complément de formation est nécessaire avant de se représenter. À l'issue de la formation, une attestation de présence et de compétences est remise aux participants.

Programme de la Formation

- Accompagner l'entreprise ou l'établissement dans sa démarche de prévention et dans l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation-action PRAP
- Connaître les enjeux humains, règlementaires et économiques de la prévention
- Les acteurs internes et externes de la prévention
- Le projet PRAP intégré à la démarche, différentes étapes d'un projet de formation à la prévention
- Place de l'activité physique dans l'activité de travail
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux
- Environnementaux et physiques
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé
- Analyse des déterminants de l'activité physique
- Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail
- L'argumentaire en faveur de l'accompagnement de la mobilité
- Les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement
- L'analyse d'une situation d'accompagnement
- Le choix des aides techniques en fonction de leurs caractéristiques dans des situations d'accompagnement
- La mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation « PRAP 2S ou IBC »

Le + ED5

- ◆ Enregistré en qualité IPRP
- ◆ Équipe pédagogique spécifique : Infirmier, Aide-soignant, Ambulancier, Ergothérapeute...
- ◆ Pré-diagnostic avec plan d'actions en Santé & Sécurité au Travail : Offert
- ◆ Formations personnalisées adaptées aux besoins des entreprises

Nous contacter



📍 65 Rue du Moulin Vedel
30900 Nîmes

☎ 04 11 94 00 50

🌐 www.ed5.fr

✉ contact@ed5.fr

ED5 S.A.S au capital de 7470€ - Siren : 905 195 426 – NDA : 76300493030